

REPORT DES DATES DE CAP

- La CAP de révision des entretiens professionnels aura lieu le 29 juin 2020,
- 2) Les CAP d'avancements de grades et de promotions internes, avec rétroactivité des décisions d'avancement de grades au 1^{er} juillet 2020:
 - Catégorie C le 23 novembre 2020 à 9H30,
 - Catégorie B le 23 novembre 2020 à14H30,
 - Catégorie A le 24 novembre 2020 à 14H30.

Il nous a été précisé que les agents recevraient les informations complémentaires les concernant en **septembre**.

Rappelons que l'entretien professionnel doit reposer sur la fiche de poste de l'agent, mais celles-ci ne sont toujours pas finalisées pour l'ensemble des agents du CD31.

Lors des CAP de 2019, nous avons été alertés par des collègues pour lesquels les entretiens professionnels n'avaient pas été réalisés.

Nous rappelons que c'est UNE OBLIGATION pour les évaluateurs de conduire cet entretien annuel individuel.

F0CD31 a obtenu que la moyenne du tableau d'avancement soit attribuée à celles et ceux dont l'entretien n'a pas été réalisé.

Est-il normal d'après vous qu'au sein de notre collectivité, il perdure une telle inégalité face aux devoirs et obligations ?

Force Ouvrière : Écouter, partager, agir !